



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
8 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
Groupe de travail présession  
Trente-septième session  
15 janvier-2 février 2007

**Liste des points et questions concernant  
l'examen du rapport unique valant cinquième  
et sixième rapports périodiques\***

**Viet Nam**

Le groupe de travail présession a examiné le rapport unique présenté par le Viet Nam valant cinquième et sixième rapports périodiques (CEDAW/C/VNM/5-6).

**Établissement du rapport**

1. Veuillez indiquer si le rapport unique valant cinquième et sixième rapports périodiques a été adopté par le Gouvernement et présenté à l'Assemblée nationale avant sa soumission.

**Constitution, législation et mécanisme national de promotion de la femme**

2. Il est indiqué dans le rapport que la Constitution dispose que tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur appartenance ethnique et leur situation sociale sont égaux devant la loi (p. 5). Il est en outre indiqué dans le rapport que les femmes ont formulé peu de recours devant les tribunaux administratifs en discrimination fondée sur le sexe. Veuillez en indiquer les raisons et fournir des informations sur le type de recours formé par les femmes victimes de discrimination et les résultats de ces recours, et indiquer en outre quelles sont les voies de recours administratives ou autres dont ces femmes disposent.

3. Le rapport décrit la « Stratégie nationale de la promotion de la femme à l'horizon 2020 » qui a été approuvée par le Premier Ministre en 2002 (p. 10). Veuillez fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie jusqu'à maintenant, notamment sur le Plan d'action pour la promotion des femmes à l'horizon 2005. Ces informations devraient indiquer de manière détaillée les progrès

---

\* Les renvois aux numéros des pages correspondent au texte anglais du rapport.

réalisés, les défis à relever et les lacunes à combler dans la mise en œuvre, ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation de la Stratégie et du Plan d'action, et les résultats obtenus.

4. Il est indiqué dans le rapport que la Commission nationale pour la promotion de la femme a été renforcée (p. 11). Veuillez préciser le statut du Comité au sein du Gouvernement, sa structure hiérarchique, les ressources humaines et financières dont il dispose, et son lien avec l'Union des femmes vietnamiennes.

5. Il est également indiqué dans le rapport que l'Assemblée nationale a décidé en 2003 d'élaborer la loi sur l'égalité des sexes. Veuillez fournir des informations plus détaillées sur les dispositions de fond de la loi et le statut actuel de cette initiative, ainsi que sur le calendrier prévu pour son adoption.

### **Stéréotypes**

6. Veuillez fournir des informations indiquant si des programmes de sensibilisation concernant l'égalité des sexes et l'élimination des stéréotypes sexistes ont été organisés à l'intention des hommes et des garçons, notamment ceux qui vivent en milieu rural et appartiennent à des minorités ethniques. Quelles sont les mesures spécifiques existantes pour motiver les hommes et les femmes à partager les activités ménagères?

7. Le rapport fournit peu d'informations sur les mesures destinées à aider les femmes et les hommes à concilier vie familiale et responsabilités professionnelles. Veuillez fournir des informations sur les types de mesures spécifiques mises en place pour surmonter les obstacles à la participation des femmes sur le marché du travail et faciliter le partage des responsabilités familiales et professionnelles, et sur les effets de ces mesures.

### **Violence dirigée contre les femmes**

8. Le rapport ne contient aucune information sur la législation, les politiques et les programmes destinés à s'attaquer à toutes les formes de violence dirigée contre les femmes, notamment la violence familiale, le viol et la violence sexuelle. Veuillez fournir des informations actualisées sur la prévalence de la violence dirigée contre les femmes, en particulier dans les zones rurales. Quel est le type de données recueillies sur l'incidence de toutes les formes de violence dirigée contre les femmes et que révèlent-elles sur le plan des tendances?

9. Dans ses dernières observations finales (A/56/38/Rev.1, par. 259), le Comité a recommandé l'organisation d'une formation à l'attention de tous les fonctionnaires, en particulier du personnel du maintien de l'ordre, du personnel judiciaire et des membres des comités locaux, ainsi que le lancement de campagnes d'information sur toutes les formes de violence dirigée contre les femmes. Veuillez fournir des informations indiquant si et comment cette recommandation a été mise en œuvre.

### **Traite et exploitation de la prostitution**

10. Le rapport décrit certains programmes organisés par le Gouvernement pour combattre la traite et l'exploitation sexuelle, notamment en organisant des programmes de communication et d'éducation, en poursuivant les auteurs, et en éduquant, soignant et réintégrant les prostituées. Veuillez communiquer des informations actualisées sur le nombre de femmes et de filles faisant l'objet de

traite, à partir du Viet Nam et à travers le Viet Nam, ainsi que sur le nombre de poursuites en rapport avec la traite. Veuillez préciser les mesures qui ont été prises pour protéger les droits des victimes de la traite. Indiquez en outre quelles sont les mesures spécifiques existantes pour combattre la traite aux fins de mariage forcé ou de mariages contractés dans le cadre de manœuvres frauduleuses. Le Gouvernement vietnamien a-t-il conclu des accords bilatéraux avec des pays concernés pour sauver et réadapter ces victimes?

11. Veuillez indiquer si des mesures spécifiques axées sur la prévention de la traite des femmes et des filles ont été prises, notamment dans le cadre de programmes s'attaquant aux causes profondes de la traite.

### **Participation à la vie publique et à la prise de décisions**

12. Veuillez décrire si des mesures ont été prises pour accroître la participation des femmes au sein du pouvoir exécutif, notamment par l'adoption de mesures temporaires spéciales conformément à la recommandation générale n° 25 du Comité sur le paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention. Veuillez fournir des chiffres actualisés concernant la représentation des femmes occupant des postes de responsabilité aux niveaux national, provincial et local.

13. Conformément au tableau 6.4 (p. 70), la représentation des femmes est nulle ou relativement faible dans certaines commissions de la dixième Assemblée nationale, en particulier dans les domaines de la défense et de la sécurité, du droit, de l'économie et du budget. Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour accroître la participation des femmes à toutes les commissions?

### **Éducation**

14. Le rapport décrit le « Plan national d'action sur l'éducation pour tous pour la période 2003-2015 » (p. 29). Veuillez décrire les mesures prises, les objectifs fixés et les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre du Plan d'action.

15. Veuillez fournir des informations actualisées sur les tendances récentes dans les taux d'obtention d'un diplôme chez les filles par rapport aux garçons à tous les niveaux d'enseignement.

16. D'après le rapport, le taux de scolarisation des filles appartenant à des minorités ethniques n'est que de 10 % (p. 29). Veuillez indiquer si ce taux laisse entrevoir une tendance positive et décrire les mesures prises pour faire en sorte que les filles appartenant à des minorités ethniques aient accès à l'éducation dans des conditions d'égalité avec les garçons. Veuillez indiquer également si ce groupe de filles est expressément ciblé dans le Plan d'action.

17. Veuillez indiquer si des informations sur la planification familiale et l'éducation sexuelle sont fournies dans les écoles aux filles et aux garçons et, dans la négative, préciser comment ces informations sont transmises aux jeunes.

### **Emploi et émancipation économique**

18. Le rapport fait état d'« emplois qu'il [...] est interdit [aux femmes] d'exercer ou dont l'exercice est soumis à des restrictions » (p. 17). Veuillez fournir des informations plus détaillées sur cette affirmation, notamment les types d'emploi

qu'il leur est interdit d'exercer ou dont l'exercice est soumis à des restrictions, et sur le fondement juridique de cette exclusion.

Veillez donner des informations sur les mesures que prend le Gouvernement pour atténuer l'impression que l'exercice de certains emplois est interdit aux femmes.

19. Le rapport ne fournit aucune information sur l'évolution de l'égalité ou des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Veuillez fournir des informations sur les écarts de rémunération existants entre les hommes et les femmes ayant la même ancienneté et les mêmes niveaux de responsabilité, par secteur.

20. Quelles mesures, le cas échéant, ont été prises ou appliquées pour combattre le harcèlement sexuel au travail?

21. Veuillez fournir des informations sur le nombre et la situation des femmes travaillant dans le secteur informel et sur les mesures mises en place pour appuyer l'émancipation économique de ce groupe de femmes.

### **Santé**

22. Il est indiqué dans le rapport que le Gouvernement a appliqué la « Stratégie nationale relative à la prévention du VIH/sida à l'horizon 2010 et la vision 2020 » (p. 39). Veuillez indiquer si et comment cette stratégie intègre une perspective sexospécifique et fournir aussi des informations actualisées sur le nombre de femmes atteintes par le VIH/sida, la disponibilité de médicaments antirétroviraux et de services psychosociaux pour les femmes atteintes par le VIH/sida et leurs enfants.

23. Veuillez fournir des informations sur les mesures prises pour réduire les taux d'avortement élevés au Viet Nam et offrir des services de contraception complets. Veuillez aussi fournir des renseignements sur les divers services de santé et les informations en matière de procréation à disposition des adolescentes.

### **Femmes rurales et minorités ethniques**

24. Veuillez fournir des informations sur les progrès accomplis et les défis restant à relever à la suite de la mise en œuvre du « Plan d'action sur le rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural à l'horizon 2005 ». Quelles sont les mesures prises en particulier pour renforcer les compétences et améliorer le taux d'emploi des femmes vivant en milieu rural et pour accroître leur productivité et leur participation à des petites entreprises? Quelles sont les mesures prises pour améliorer l'accès des femmes et des filles rurales aux soins de santé et à l'éducation?

25. Veuillez fournir davantage d'informations sur les conditions de vie des femmes rurales vivant dans des régions montagneuses et éloignées, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes chefs de famille, les minorités ethniques et les femmes âgées.

26. Le rapport mentionne à plusieurs reprises que des coutumes et pratiques ayant cours parmi les minorités ethniques conduisent à une discrimination à l'égard des femmes dans des domaines tels que le divorce (p. 52), l'héritage (p. 49) et l'accès

aux soins de santé (p. 36). Quelles mesures ont été prises pour aborder ces questions?

**Mariage et rapports familiaux**

27. Le rapport aborde la question des certificats d'utilisation de la terre qui autorisent l'enregistrement de la terre à la fois au nom du mari et de celui de l'épouse (p. 49). Toutefois, en particulier dans les zones rurales, la terre demeure enregistrée sous le nom du chef de famille, la plupart du temps des hommes. Veuillez fournir des informations détaillées sur les mesures prises pour faire en sorte que le droit des femmes à la propriété soit garanti.

**Protocole facultatif**

28. Veuillez indiquer si des mesures ont été entreprises en vue d'adhérer au Protocole facultatif.

\_\_\_\_\_